



Adhésion valable pour l'année civile en cours Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Secrétaire confédérale : SCHORR Nathalie - 06 28 18 21 89
secretairegenerale@csafam.fr

Catégorie Professionnelle :

- Assistant Familial
- Assistant Maternel employé par Employeur particulier (parents) Crèche familiale
- Garde d'enfant à domicile
- Autre salarié du particulier employeur - précisez : _____

Assistants maternels et Familiaux merci de joindre la photocopie de votre attestation d'agrément

PARRAINAGE : chaque assistant maternel parrainant 3 nouveaux collègues se verra offrir un contrat de travail

Nom du parrain (marraine) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP _____ Ville : _____

Téléphone : _____

Mail (indispensable pour recevoir vos accès à la zone adhérent du site internet) : _____

_____ @ _____ (écrire lisiblement)

Adhésion avec protection juridique incluse : 56,00€

Bénéfice de la caisse de solidarité offert à tout adhérent

(conditions au verso)

Règlement à adresser à l'ordre de la CSAFAM :

Sonia DELRUE - 26 rue Léon Blum - 62575 Blendecques

Vous pouvez faire 2 chèques si vous le souhaitez

**N'attendez pas que le litige survienne,
adhérez dès maintenant**



Siège Social • 19 rue du Poirier de Souris • 95740 Frépillon • secretairegenerale@csafam.fr • www.csafam.fr

LA CSAFAM

SYNDICAT REPRÉSENTATIF DES ASSISTANTS MATERNELS ET DES SALARIÉS DU PARTICULIER EMPLOYEUR

DÉFENDRE REPRÉSENTER INFORMER AVANCER ENSEMBLE

Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une

Protection Juridique Professionnelle.

RENVOYEZ VOTRE BULLETIN ADHÉSION 2022 DÈS MAINTENANT

Vous avez la possibilité de payer en 2 fois

N'oubliez pas :

- En plus de la nouvelle Convention Collective, chaque assistant maternel reçoit comme à chaque année un contrat de travail autocopiant, le mémo pratique et un planning d'accueil.
- Le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts. Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt
- Tout adhérent à la CSAFAM dont le litige est né après l'adhésion bénéficie de l'aide financière apportée par la Caisse de solidarité en cas de :
 - condamnation aux dépens et/ou à verser des dommages et intérêts suite à une procédure initiée par la CSAFAM devant le tribunal des prud'hommes
 - non paiement de salaire

Conditions d'octroi de ces aides : consulter le règlement intérieur sur le site



Prix des contrats de travail assistants maternels **adhérents**

8,50€ l'unité

Frais de port inclus

Nous savons de quoi nous parlons.

Nous sommes au cœur de vos problèmes car nous exerçons votre métier.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur la CSAFAM tout au long de l'année.